



Compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 14 juin 2022

Excusés : Karine Laurent

Présidente : Corinne Paratte

Secrétaire : Serge Kurdyban

Ouverture de la séance à 20h00

Approbation du compte rendu du 4 mai 2022

- Délibération décision modificative assainissement :

La déclaration de non-valeur de titre de recette 2021 pour un montant de 10.05 € prise le mois dernier doit être inscrite dans le budget assainissement et non dans le budget général. Nous devons donc prendre une DM car le montant n'est pas provisionné en assainissement. Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité

- Délibération emploi saisonnier :

Afin de renforcer notre équipe cet été lors des congés d'été de nos agents. Nous souhaitons créer un poste d'emploi saisonnier à partir du 11 juillet à hauteur de 17.5 h par semaine sur Noël-Cerneux. Le poste est à pourvoir dans les jeunes de nos 2 villages (Noël-Cerneux et la Chenalotte) majeurs et possédant le permis B. Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- Délibération reprise de voirie Lotissement Drosera :

Suite à la demande de la société Elementerre, Une convention en vue du transfert de la voirie et des équipements du lotissement Drosera devra être signée à compter de l'achèvement de l'ensemble des finitions des constructions. Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer la convention.

- Point AMO micro-crèche :

Nous avons rencontré Soliha, bureau d'étude chargé de l'AMO le 1^{er} juin avec M. Fleurot du Département. 4 personnes interviennent sur la mission. Nous avons indiqué nos demandes sur le bâtiment (micro-crèche appartements et local association, atelier agents). La prochaine rencontre aura lieu le 21 juillet. Ils sont venus le 14 juin pour reprendre les cotes du bâtiment. Nous devons joindre la CAF afin de réaliser une étude de besoin ainsi que la PMI.

- Panneaux photovoltaïques station d'épuration :

M. Gleize du SYDED nous assiste dans l'appel d'offres aux entreprises. La date de réponse était fixée au 10 juin. Elle a été reportée d'une semaine car nous n'avons pas de réponse à ce jour.

- ONF :

Concernant les travaux pour le chemin forestier du bois du Russey, plusieurs entreprises ont répondu mais au-dessus de l'estimation qui avait été faite par l'ONF. Après une nouvelle visite sur le chantier, des modifications pourraient nous permettre de rentrer dans le budget initial concernant les travaux communs avec le Russey. Mais la tranche propre du Russey reste encore très élevée. Il est décidé de mettre en suspend les travaux dans l'attente d'une

décision de la région qui pourrait éventuellement revaloriser ses subventions au vu de l'augmentation des prix.

188 m3 de bois secs ont été coupé au Bois Barré sur la parcelle 567 Le prix de la vente dépendra de la qualité du bois. Une vente de résineux de printemps a eu lieu courant mai. Un lot de 411 m3 dans la parcelle 9 s'est vendu à 110.95 €/m3 à la scierie SIAT (Alsace)

- Travaux Etang :

Une entreprise a répondu à l'appel d'offres pour les travaux de mise ne conformité de l'étang largement au-dessus de l'estimation du cabinet Naldeo., nous souhaitons engager une négociation. Au regard des propositions, la consultation est recentrée sur la tranche ferme en solution de base et l'option N°1 (changement du moine). Les variantes imposées et l'option N°2 (mise en place de palplanches) sont abandonnées. Réponse sera donnée deuxième quinzaine de juin.

- Point Syndicat scolaire

Une nouvelle vice-présidente a été élue : Sidonie Noël en remplacement de Dimitri Coulouvrat. L'effectif des écoles est important pour la rentrée 143 élèves sont inscrits au sein de nos écoles. Une annonce pour recruter un nouvel agent de restauration scolaire a été publiée sur le Centre de Gestion suite à la démission de Nathanaëlle Chiron pour la rentrée de septembre 2022. Une réunion a été organisée avec les parents pour des problèmes de comportement à la cantine. Le règlement intérieur sera revu.

- Point Eau / Assainissement

Nos schémas directeurs ont bien avancé. Concernant l'eau, M. Firmin Delong du cabinet Berest viendra visiter notre captage et les réservoirs.

Pour le schéma directeur assainissement, il faudra équiper nos pompes de relevage d'alarmes visuelles lorsqu'elles ne fonctionnent pas entre 2 visites des agents.

Préconisation de faire des campagnes de curage sur les 2 communes. L'eau parasite provient d'une source à la Chenalotte qui s'infiltre lors de forte pluie par les canalisations non étanches qui devront être remplacées. Nous devons également mettre en place un traitement au phosphore pour la STEP. La déshydratation aura lieu en été cette année.

- Questions diverses :

• Salle des fêtes

Le parquet a été à nouveau abîmé. Une rencontre avec le locataire de la salle afin de constater les dommages. Une déclaration a été faite aux assurances. Le parquet a été poncé en mars, nous ne pourrons plus effectuer de ponçage vu son épaisseur. Nous sommes dans l'attente d'un devis de changement de parquet.

• Fontaine

La pompe de la fontaine ne fonctionne plus. Elle a été renvoyée au fournisseur car garantie jusqu'en août 2022. FCE nous a fourni une nouvelle pompe de remplacement.

• Travaux fibre pour appartement et école

Une solution a été trouvée pour l'alimentation de la fibre optique, par l'introduction d'une gaine de tirage, en creusant au pied du mur du bâtiment, puis en perçant le mur au niveau de la cave, puis distribution optimum pour l'accès aux endroits désirés.

• PNR

Des flyers de communication à la population pour l'extinction des éclairages publics seront mis à disposition pendant l'été.

• Bilan fête des mères

Retour très positif tant sur la qualité du repas que sur la soirée en elle-même. Le coût par repas est de 38.18 € (repas, animation, décors).

• Urbanisme

La demande de terrain de Bois Evolution ne pourra aboutir car le terrain est classé en zone agricole. Bois Evolution ne rentre pas dans le domaine agricole car il transforme le bois mais

ne produit pas. Concernant la demande de M. Laurent Cuenot, la chambre d'agriculture demande à ce que le mitage de terrain soit proscrit (construction de bâtiment situé trop loin de la ferme d'exploitation initiale). De plus nous ne connaissons pas l'emplacement de la future voie verte du PNR. Un courrier sera envoyé. Pour ce qui est de la DP concernant le mur construit au 11 rue de la Lisière, après renseignement auprès de Mme Bonjour de la DDT qui instruit les doc d'urbanisme de notre commune, la nouvelle DP produite par le propriétaire représente un mur de soutènement. Aucune réglementation ne s'applique pour les hauteurs.

- **Défibrillateur**

Demande de devis auprès de notre prestataire actuel. 1 020 € TTC. Ok pour commande.

- **Commission Village**

Village propre s'est déroulé le 7 mai. Une bonne participation des habitants. L'an prochain la CCPR déterminera une date pour toutes les communes membres.

Fin de séance :22h35

